



Mosaïque Urbaine

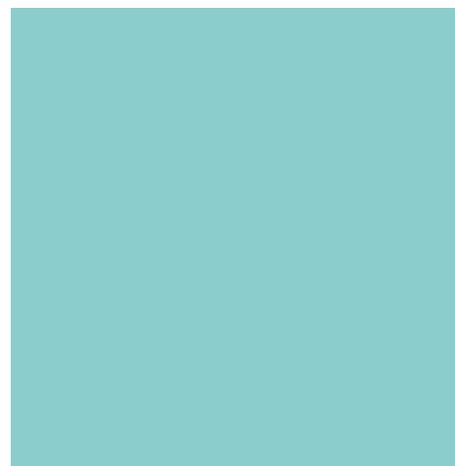
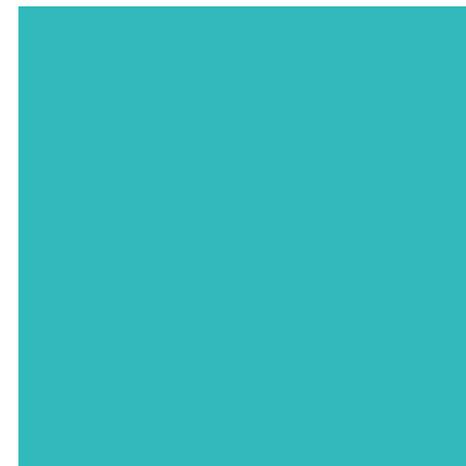


Commune de
TRUMILLY
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal
du 29.09.2020
arrêtant le projet de PLU

La Maire,
Martine LOBIN



2

PADD

Projet d'
Aménagement et de
Développement
Durables



SOMMAIRE

Philosophie du projet	7
Orientations détaillées	11
1. Un village dynamique et convivial	12
2. Un village soucieux de son empreinte environnementale	16
Synthèse cartographique des orientations du PADD	19



PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les intentions d'aménagement communales sous la forme d'objectifs en prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire.

Ces enjeux expriment la nécessité de mettre en œuvre un projet de développement du territoire qui soit cohérent, responsable, viable et solidaire. Les principes du développement durable dirigent cette démarche et orientent les choix vers un urbanisme de proximité et une dimension environnementale forte.

L'article L.151-5 du code de l'urbanisme définit le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Projet politique du document d'urbanisme, il s'agit d'une vision de l'avenir du village, sur un horizon à 10 ans.

Le territoire étant appelé à évoluer, le PADD reste l'outil par lequel la commune guide cette évolution.

Mais il n'est pas directement opposable aux demandes d'autorisation.



+ 1. Philosophie du projet



Les dynamiques d'évolution du territoire jusqu'à aujourd'hui

Depuis les années 70, l'évolution démographique de Trumilly s'est faite en dent de scie, au gré des opérations de logements. Sur les dernières années, le ralentissement de la construction se lit au travers des difficultés de la commune à maintenir son niveau de population et à garder une croissance positive.

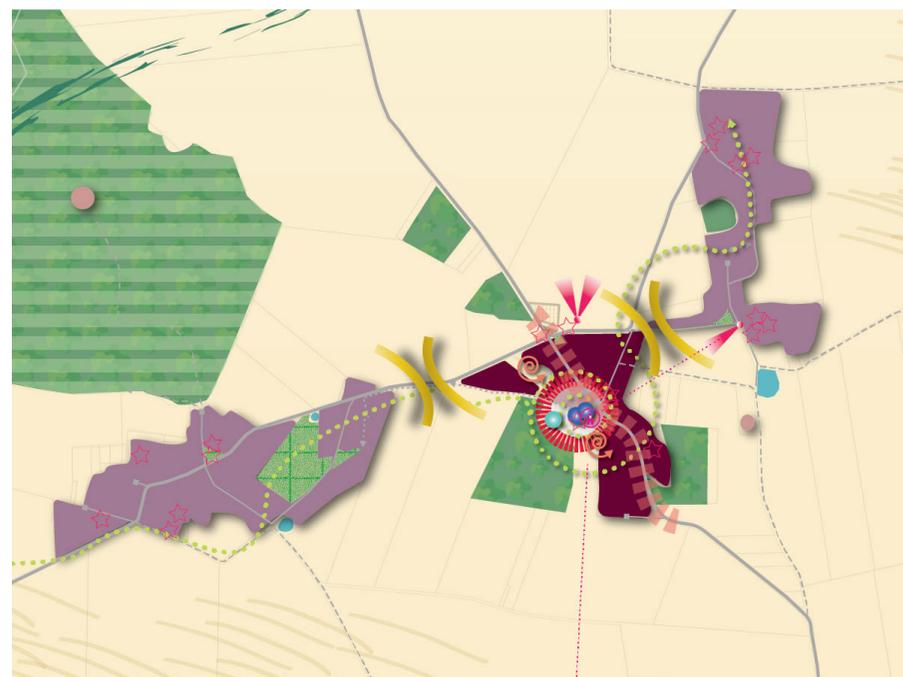
Pourtant, Trumilly est un village attractif, notamment pour les jeunes familles, qui a su préserver la qualité de son cadre de vie et de son environnement. Doté d'une petite économie locale, son accessibilité fait qu'il est néanmoins de plus en plus recherché par des actifs qui se déplacent quotidiennement à l'échelle du département ou vers l'Île-de-France.

Les grandes orientations pour les 10 prochaines années

Le projet municipal traduit par le présent PADD porte deux orientations majeures.

La première vise d'abord à garder un village dynamique et convivial. Pour cela, plusieurs objectifs transversaux ont été dégagés comme l'accueil de nouveaux habitants et la diversification de l'offre en logements notamment pour renouveler la population mais aussi pour maintenir les effectifs scolaires. Le soutien à l'économie locale, source de dynamisme et garde-fou à la transformation de la commune en simple village-dortoir est aussi un objectif fort. Cette orientation porte également des objectifs d'animation du village et d'accroissement des espaces de rencontres, au travers des équipements, espaces publics ou des bâtiments patrimoniaux comme l'église ou le presbytère notamment. Un patrimoine et des caractères villageois que la commune entend bien sauvegarder car ils sont aussi le garant d'une attractivité et d'une qualité de vie.

Mais parce que cette qualité de vie, les élus, comme les habitants y tiennent fortement, la seconde orientation affirme des objectifs de préservation de cet environnement, au sens large du terme. De la préservation de la biodiversité et des paysages, à la limitation de la consommation foncière ou à la réalisation d'aménagement visant à favoriser les déplacements doux, la municipalité, soucieuse de son empreinte environnementale, souhaite s'inscrire dans une évolution durable et mesurée en cohérence avec son territoire.



EXTRAIT DE LA CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DU PADD

ZOOM SUR LES ESPACES URBAINS (LÉGENDE EN DERNIÈRE PAGE)

Trumilly dans la Communauté de Communes du Pays de Valois : le projet communal au sein du territoire intercommunal

La commune de Trumilly fait partie, dans la hiérarchisation du SCOT, des communes dites « hors pôle » qui « *connaîtront un développement à leur échelle à travers les services, le commerce, l'agriculture, le tourisme, l'artisanat. Leur croissance résidentielle prendra en compte l'accueil de nouvelles populations ainsi que les besoins de desserrement des ménages en fonction de leur potentiel de développement, de leur accessibilité et de leur place dans le territoire du Pays de Valois.* ».

La commune n'a donc pas vocation à se développer de manière importante et son développement doit resté modéré et adapté à la ruralité.



+ 2. Orientations détaillées



1. UN VILLAGE DYNAMIQUE ET CONVIVIAL

Enregistrant une légère décroissance sur les dernières années, Trumilly est néanmoins un village attractif, notamment pour les familles. La croissance pourrait vite être réactivée par une grosse opération de logements mais ce ne serait alors qu'une vision à court terme car elles engendreraient ensuite un desserrement et un vieillissement de la population à l'image de ce qu'on observe actuellement. Le projet porté par le présent document est donc de renouer avec la croissance démographique mais de façon mesurée et maîtrisée afin de garder une cohérence aussi bien dans l'aménagement que dans la capacité des équipements.

Cette croissance doit également se faire en préservant l'ambiance et les caractères villageois qui sont des éléments essentiels et constitutifs de la qualité de vie comme de l'attractivité communale. La municipalité souhaite donc mettre tout en œuvre pour conserver ces motifs, vecteurs de son identité. Enfin, loin de vouloir devenir une commune dortoir, elle s'engage également à maintenir et à développer l'économie locale.

Maîtriser l'évolution démographique



L'évolution démographique de ces dernières années sur Trumilly souligne la difficulté pour la commune à maintenir une croissance positive notamment lors de épisodes où la construction est ralentie. En effet, cette croissance est largement tributaire de l'offre en logements et des flux migratoires qui en découlent.

Pour les 10 à 15 prochaines années, la municipalité s'engage donc dans un projet urbain et démographique équilibré, agissant par petites opérations pour assurer une croissance mesurée mais constante, privilégiant ainsi un apport et un renouvellement de la population continus.

Elle ambitionne l'accueil d'environ 40 à 45 logements, pour une croissance annuelle moyenne de 1,1 à 1,2%/an.

L'offre en logements associée à ce projet se doit d'être diversifiée pour permettre de satisfaire à l'ensemble des parcours résidentiels.

Et puisque ce projet porte également pour objectif de faire vivre les équipements scolaires et de dynamiser la vie de village, cette nouvelle offre de logements devra particulièrement répondre aux jeunes en début de parcours résidentiel en proposant des produits adaptés à leurs attentes (maison individuelle, présence d'un jardin, qualité de vie, préoccupations environnementales...) et à leurs budgets.

Elle pourra aussi offrir la possibilité aux personnes âgées souhaitant quitter un logement devenu trop grand, d'en trouver un autre plus approprié à leur nouvelle situation et de poursuivre leur vie au village. Ainsi, la libération de grands logements permettrait aussi l'accueil de nouvelles familles.

1. UN VILLAGE DYNAMIQUE ET CONVIVIAL

Redonner vie au cœur de bourg



Le centre de bourg est, à l'heure actuelle, principalement rythmé par la présence de l'école. En dehors des heures de classes, il y a peu d'animations et peu de passage.

Face à cette école, l'Église et le presbytère encadrent la place et marquent le cœur de village mais ne sont aujourd'hui que des éléments du patrimoine sans véritable fonctionnalité. La municipalité aimerait donc leur redonner vie pour les faire participer à l'animation du village.

L'Église pourrait ponctuellement accueillir des événements, comme des concerts ou des lectures par exemple. Quant au presbytère et à son jardin, il pourrait trouver de multiples reconversions pour s'ouvrir à la population. On pourrait facilement imaginer l'installation d'un café-bar ou d'un espace botanique avec un jardin pédagogique pour les enfants ou encore un lieu d'accueil des associations, un espace culturel animé par des artistes locaux, etc.

A proximité immédiate de la place, dans le prolongement du presbytère, le terrain de football, est l'équipement indispensable et privilégié en particulier pour les jeunes de la commune. C'est l'un des seuls espaces de rencontres et de convivialité du village.

C'est pourquoi la municipalité souhaite capitaliser sur ce site et poursuivre son développement en y aménageant de nouvelles activités comme un terrain de boules et des jeux pour les tout-petits afin de le rendre attractif à d'autres générations de la population. Elle entend ainsi favoriser les rencontres et notamment l'intergénérationnalité.

Dans le même esprit et plus généralement, il s'agit pour la municipalité de valoriser les espaces publics du territoire et d'y favoriser les échanges et rencontres. Car au-delà du cœur de bourg, chacun des hameaux compte aussi des placettes, espaces verts... où les gens se rencontrent, se croisent, notamment au gré des promenades dominicales.

Pour cela, elle souhaite favoriser les aménagements simples mais conviviaux : mobilier urbain adapté (bancs), végétation appropriée, éclairage...

Plus particulièrement, la commune ambitionne la création d'un parc en plein cœur du Plessis-Cornefroy. Nouveau lieu de balades et de rencontres, sa taille se prêterait parfaitement à l'implantation d'un parcours sportif par exemple.

1. UN VILLAGE DYNAMIQUE ET CONVIVAL

Soutenir l'économie locale



Déconnecté du reste du village, le hameau de Beurain se situe sur la RD1324, offrant une vitrine et une accessibilité aisée, ce qui lui confère un attrait particulier pour les activités économiques. Longtemps dominé et structuré par la sucrerie, depuis le départ de cette dernière, la zone paraît bien peu dynamique. L'absence de traitement de l'espace public et de certains bâtiments accentue un peu plus, cette impression d'une zone délaissée.

La municipalité souhaite à travers ce nouveau projet impulser une nouvelle dynamique à cette zone. Il s'agira notamment de mieux encadrer les activités qui s'y installeront et d'engager la réflexion quant au réaménagement des espaces publics, à la signalétique et aux entrées/sorties du hameau.

La municipalité aimerait également que soit étudiée les possibilités de réhabilitation et de revalorisation des bâtiments de la sucrerie qui font partie intégrante de son patrimoine.

Mais il s'agit aussi pour la municipalité d'affirmer son soutien à l'ensemble des petites unités artisanales et/ou industrielles présentes sur le territoire en leur offrant les conditions nécessaires à leur réussite et à leur évolution. Ces mêmes conditions seront offertes aux nouvelles activités qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire et participer au dynamisme économique du village. Qu'elles soient intégrées au tissu urbain résidentiel car peu nuisantes ou installées au sein de secteurs spécifiques comme la brasserie St Rieul qui a trouvé sa place dans des bâtiments agricoles par exemple, chacun a sa place dans le village et c'est cette tradition que le projet de PLU va poursuivre.

De même, la municipalité encourage et soutient aussi pleinement toute forme d'initiative en faveur du développement du commerce de proximité. Parce qu'il est un important vecteur de lien social et qu'il permet notamment à certaines populations n'ayant pas de véhicules comme les personnes âgées de s'approvisionner, le commerce de proximité dans les villages est une nécessité alors même qu'il peine à se maintenir face à la concurrence des grandes surfaces.

L'économie Trumilloise est encore aujourd'hui fortement portée par l'agriculture. Le territoire compte encore trois sièges d'exploitation ainsi qu'une activité équestre, récemment installée.

Cette tradition agricole, la municipalité la défend à travers son document, par la mise en œuvre des dispositions nécessaires pour assurer le maintien et le développement des exploitations. Ces activités répondent à un double objectif de préservation d'une activité économique traditionnelle mais aussi à celui de conservation et d'entretien des paysages ouverts du territoire. C'est aussi pour cela que la municipalité portera une attention particulière à éviter le morcellement des espaces agricoles et à limiter fortement les projets qui auraient pour conséquence de remettre en cause l'intégrité de ces espaces.

1. UN VILLAGE DYNAMIQUE ET CONVIVIAL

Encourager le développement numérique



Enfin, à l'ère du numérique, c'est l'ensemble de notre façon de vivre, d'apprendre, de consommer ou encore de travailler qui a été révolutionné. Pourtant, en France, la fracture numérique est encore importante. Le département de l'Oise développe le plus grand réseau FTTH (Fiber To The Home / Fibre optique jusqu'au foyer) national afin que sa population puisse rapidement accéder au Très Haut Débit (THD). Ce projet, qui prévoit le déploiement de 10 000 kilomètres de fibre optique, permet aux habitants du village de bénéficier désormais de ce dispositif.

La commune soutient pleinement le développement de ce dispositif afin d'assurer les conditions d'accès à cette technologie. Elle permettra sans doute de dynamiser l'économie locale en favorisant le développement de petites entreprises mais aussi de limiter les déplacements quotidiens motorisés en offrant les conditions optimales et nécessaires au télétravail.

Garder une ambiance et des caractères villageois



Si l'évolution urbaine et architecturale va de pair avec l'objectif démographique et d'accueil de nouveaux logements précédemment exposé, la municipalité souhaite encadrer celle-ci et assurer une cohérence avec le village existant. Une attention particulière sera donc portée à l'insertion des futures constructions dans le paysage urbain et architectural communal.

Autre point de vigilance : la mutation et la reconversion du bâti existant, notamment des bâtiments agricoles. Si la commune encourage à la reprise des anciens bâtiments et au développement de nouveaux usages, ces transformations ne doivent pas se faire au détriment de la qualité même des bâtiments ou du village dans son ensemble. Elle veillera donc à ce que soient respectées les normes sanitaires, de stationnement ou de conservation des caractères ruraux.

Un autre élément identitaire important : les hameaux. Trumilly est un village composé d'un bourg principal et de trois hameaux : Le Plessis-Cornefroy, Drucy/la Citerne et Beaurain. Si Beaurain reste très éloigné du reste du tissu urbain, il n'en va pas de même pour les deux autres. L'évolution des tissus sur les cinquante dernières années montre que Le Plessis-Cornefroy et Drucy/la Citerne se sont tous deux étirés en direction du bourg principal et tendent aujourd'hui à ne former qu'un avec celui-ci. Une tendance que la municipalité ne souhaite pas poursuivre et elle affirme ici sa volonté de sauvegarder l'intégrité et l'identité du bourg et de chacun des hameaux par le maintien de coupures urbaines franches entre ces différentes entités.

L'objectif global qui transparait ici est la volonté affirmée de garder et de mettre en valeur l'identité communale. Il conviendra donc aussi de protéger les éléments, notamment bâtis, vecteurs de cette identité : maisons, église, bâtiment agricole,...



2. UN VILLAGE SOUCIEUX DE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

A travers son nouveau projet communal, Trumilly s'engage dans une démarche forte de préservation de son territoire.

A travers des actions de protection de la biodiversité comme des paysages et de vigilance des activités au sein des espaces naturels, de limitation de la consommation d'espace et d'énergies, ou encore d'encouragement aux déplacements non motorisés, la commune entend réduire son empreinte environnementale.

Préserver la biodiversité et les paysages



Le territoire de Trumilly est majoritairement agricole et par conséquent relativement pauvre en biodiversité remarquable.

Néanmoins, le quart Nord-ouest du territoire abrite une partie du massif boisé du Mont Cornon, reconnu Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il sert de réservoir de biodiversité dans lequel circulent plusieurs corridors. Précieux pour la fonctionnalité écologique du territoire, cet espace et les corridors associés doivent être protégés.

Au-delà de cet espace inventorié, le territoire communal compte également une biodiversité plus ordinaire et pourtant importante : mares, petits boisements, jardins plantés, prairies... Tout autant que la ZNIEFF, la municipalité entend bien soigner et préserver ces éléments constitutifs de son équilibre écologique.

Avec son relief légèrement vallonné, Trumilly offre une diversité de paysages et de nombreux panoramas. On peut notamment admirer de superbes points de vue depuis les hauts, comme au niveau du cimetière par exemple, ou depuis les points bas, comme la vue sur le clocher du village depuis la RD. Tout autant que peut l'être un élément bâti, ces paysages sont identitaires de la commune de Trumilly. A ce titre, la municipalité souhaite les préserver et autant que possible, les mettre en valeur.

Veiller au devenir des carrières



Au Mont Cornon, la commune accueille depuis de nombreuses années une carrière d'extraction de minéraux.

Si contractuellement l'activité doit encore perdurer pour quelques années, la commune souhaite être extrêmement vigilante quant à l'arrêt prévu des activités, à la remise en état du site et aux éventuelles autres activités pouvant être autorisée dans cet espace par ailleurs recensé pour ses sensibilités écologiques (ZNIEFF).

2. UN VILLAGE SOUCIEUX DE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Favoriser les déplacements doux



Dans le but de réduire les dépenses énergétiques et d'améliorer la qualité de l'air, mais aussi dans une volonté de favoriser la convivialité au sein du village, la municipalité affirme un engagement important envers les circulations douces.

Elle souhaite que ce nouveau projet soit l'occasion de réaffirmer sa volonté de poursuivre la constitution d'un véritable maillage de circulations douces, sécurisé et simplifié, afin qu'il puisse constituer une véritable alternative à la voiture pour des déplacements courts et une réponse adaptée aux objectifs de réduction des consommations énergétiques, de diminution des besoins en stationnement et d'amélioration de la convivialité des espaces publics.

Pour cela, elle souhaite en partie s'appuyer sur le réseau existant de chemins ruraux. Parfois oubliés ou mal entretenus, souvent disparus avec la culture, ces chemins jalonnent depuis des décennies le territoire et font, eux aussi, partie du patrimoine.

La commune ambitionne ainsi de reconquérir et de remettre en état une partie de ce patrimoine, notamment ceux qui permettent de lier le bourg aux hameaux.

En lien avec cette volonté de favoriser les déplacements doux, la municipalité s'engage en parallèle dans un projet de gestion renforcée des axes routiers principaux du village afin de mieux les sécuriser, de partager plus équitablement les voies et de responsabiliser les conducteurs automobiles.

Le territoire compte deux véritables points noirs dans la gestion de la circulation.

La traversée de Beaurain par la RD1324 est extrêmement nuisante et insécuritaire. Les limitations de vitesse ne sont pas respectées, l'absence de traitement qualitatif des entrées/sorties mais aussi de l'espace public du hameau rendent peu lisibles l'urbanité de cet espace ce qui nuit également au respect des limitations.

Dans une moindre mesure mais plus susceptible d'accueillir des modes de déplacements variés, la traversée du bourg est aussi source d'insécurité. Là encore, c'est l'absence de respect des limitations de vitesse qui est en cause, en particulier dans la descente depuis le carrefour du cimetière où la vue est dégagée.

La commune entend donc mettre en œuvre des mesures de sécurisation adaptées afin de rendre ces axes plus accessibles à tous (radars pédagogiques, signalétique adaptée, traitement des espaces publics...)

2. UN VILLAGE SOUCIEUX DE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables



La question énergétique est au cœur de l'urbanisme durable dont l'objectif est notamment de limiter l'usage des combustibles fossiles (gaz naturel, pétrole) pour prendre en compte la baisse des réserves et l'impact climatique.

A cette question, la municipalité souhaite s'engager dans des premières réponses se traduisant par l'incitation à la réduction de la consommation énergétique consacrée aux usages domestiques.

Ainsi, le recours aux sources d'énergie renouvelables sera encouragé – solaire, photovoltaïque, géothermie... Les démarches de Haute Qualité Environnementale et de constructions BBC seront également approuvées par la municipalité.

Le soutien à des architectures contemporaines intégrant les préoccupations environnementales et limitant les déperditions énergétiques mais aussi la recherche d'orientations optimisant l'ensoleillement sont également des points importants sur lesquels la collectivité sera attentive pour les prochaines opérations.

Limiter la consommation foncière



Les objectifs pris par la commune en matière de modération de la consommation et de lutte contre l'étalement urbain sont les suivants :

- Réaliser au minimum 30% des futurs logements au sein de l'enveloppe urbaine existante (dents creuses),
- Limiter l'extension du tissu urbain existant, nécessaire à l'accueil de nouveaux logements, à 1,2ha,
- Ne pas étendre le tissu urbain pour l'accueil d'activités économiques.

+ 3. Synthèse cartographique des orientations du PADD



LEGENDE

Un village dynamique et convivial

-  Accueillir de petites opérations de logements, en priorité au sein du tissu bâti, pour maintenir une croissance active mais équilibrée
-  Redonner vie au coeur de bourg
-  Créer des animations autour du presbytère et de l'église
-  Conforter l'espace de loisirs
-  Favoriser les lieux d'échanges et de rencontre par des aménagements simples mais qualitatifs
-  Valoriser la zone d'activités de Beaurain
-  Préserver l'économie agricole
-  Protéger la patrimoine bâti
-  Maintenir des coupures urbaines et paysagères entre le bourg et les hameaux

Un village soucieux de son empreinte environnementale

-  Protéger les espaces boisés
-  Préserver les réservoirs de biodiversité
-  Maintenir les corridors écologiques
-  Conserver les mares
-  Préserver les points de vue et perspectives
-  Veiller au devenir des carrières
-  Développer et simplifier les parcours piétons et cycles
-  Sécuriser les axes routiers

REPERES

Voie de communication

-  Voirie principale
-  Voirie secondaire
-  Voie de desserte
-  Voie sans issue
-  Chemin d'exploitation
-  Chemin privé
-  Cheminements piétons
-  Voie ferrée

Tissu urbain

-  Village aggloméré
-  Hameau
-  Bâti isolé



